

la dernière session, ou avec les mesures prises pour appliquer cette législation. Je n'hésite aucunement à qualifier comme je viens de le faire cette législation, puisque le "Star" de Toronto, un ancien journal libéral anglais converti en organe de l'unionisme actuel, a reconnu, lui-même, que la législation adoptée lors de la dernière session était une tache dans les statuts du Parlement du Canada, et que cette tache devrait être effacée durant la présente session. Cette opinion n'a pas été émise par moi, ni par aucun journal français; mais, comme je l'ai dit, le "Star" de Toronto.

Je voudrais savoir comment l'honorable ministre dirigeant peut concilier la législation qu'il a proposée, lui-même, dans le Sénat, lors de la dernière session, avec ce qu'il nous a dit si éloquemment du progrès de la démocratie en Amérique; ou comment il peut faire concorder avec ce progrès démocratique cette législation qui confère le droit électoral à des soldats qui n'ont pas même de résidence au Canada; à des hommes qui n'ont aucun intérêt en ce pays, et cela au détriment des véritables électeurs du Canada.

Je tiens aussi à relever d'injustes accusations lancées contre la province de Québec, durant les dernières élections générales, afin d'exciter contre le Québec les préjugés des autres provinces; mais j'ai résolu de différer mes remarques sur ce sujet jusqu'à ce que j'aie obtenu les renseignements que je demande dans la motion que je proposerai demain.

L'honorable N. A. BELCOURT: Messieurs les sénateurs, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, et ce n'est qu'après avoir entendu le très éloquent et intéressant discours prononcé hier, par l'honorable ministre qui dirige si habilement cette Chambre, que j'ai senti comme une inspiration me poussant à dire moi-même, quelque chose. Mon but est purement et simplement de signaler ce qui me semble être, aujourd'hui, le suprême devoir du Canada et de chacun de ceux qui l'habitent.

Tout d'abord, qu'il me soit permis de m'associer à ceux qui m'ont précédé pour féliciter cordialement le proposeur et le second de la présente motion. Il n'y a à peu près rien dans leurs discours auquel tous les membres de cette Chambre ne puissent adhérer. Le discours prononcé par mon honorable ami de la division du Golfe (l'honorable M. L'Espérance), m'a particulièrement intéressé. La facilité et la net-

teté avec lesquelles il a su s'exprimer en français, m'a vivement impressionné. On me dit que mon honorable ami, dont la vie a été virtuellement consacrée aux affaires commerciales, n'a pas eu l'occasion ou le temps d'étudier à fond cette langue française, si difficile et si susceptible de perfectionnement. Le fait d'avoir pu, aujourd'hui, proposer l'adresse en réponse au discours du Trône—ce qui est généralement une tâche plus ou moins périlleuse—le fait, dis-je, d'avoir pu prononcer sur ce sujet un discours en français, digne de tout auditoire de langue française dans quelque partie du monde que ce soit, lui fait certainement d'autant plus d'honneur qu'il était le moins favorisé par les circonstances. Pendant qu'il parlait, je n'ai pu m'empêcher de penser aux accusations injustes et déloyales si fréquemment lancées contre le français parlé en Canada—contre cette fausse prétention que le langage de la province de Québec est un patois. Eh bien! si le français de mon honorable ami est un patois, c'est certainement un langage intelligible. Il serait parfaitement compris en France, hautement apprécié même dans le parlement français.

Cet honorable sénateur a été suivi par l'honorable sénateur de Red-Deer (l'honorable M. Michener), et, lui aussi, a prononcé un discours très élégant. J'ai particulièrement remarqué son allusion relative à la langue française. Mais je suis curieux de savoir si mon honorable ami de Red-Deer songe un seul instant à réaliser la très louable intention qu'il a exprimée de voir à ce que ses fils n'aient pas à souffrir de l'embarras dans lequel il se trouve, lui-même, aujourd'hui, et qu'il a mentionné. En effet, il n'y a que quelques jours, dans la province où réside mon honorable ami, et aussi dans la province voisine de celle-ci, les syndicats d'écoles ont adopté une résolution dont l'objet est d'abolir pour toujours l'usage de la langue française dans les écoles de ces provinces. Si mon honorable ami veut réaliser sa louable intention, il devra envoyer ses fils aux écoles de Québec ou de Montréal. Autrement, je crains beaucoup qu'ils ne puissent éviter le grand embarras qu'il éprouve, lui-même, aujourd'hui.

Mon honorable ami, le ministre dirigeant (sir James Loughheed), a cru aussi qu'il était de son devoir de dire quelques mots sur l'usage de la langue française, et ses premières paroles m'ont fait espérer qu'il ne se contenterait pas de simples bons souhaits. Après avoir fait allusion à la langue française dans un sens, il est vrai, très peu clair, ou très peu précis ou, dans tous les

L'hon. M. DAVID.